



Résolution N° 17/09.....

relative à l'adoption du dossier type de
Demande de propositions pour les marchés
de prestations intellectuelles rémunérés au
temps passé ou au forfait, et dont le coût
estimatif est supérieur à 35 millions de
francs F CFA

Le Conseil de Régulation, en sa séance du 27 mars 2009,

1. **Après avoir entendu** le rapport du Directeur Général présentant les dossiers-types de passation de marchés ;
2. **Ayant pris acte** des avis formulés par les autorités contractantes et la Direction centrale des Marchés publics sur les dossiers-types ;
3. **Entendu** les commentaires et amendements formulés par les Conseillers lors des discussions ;
4. **Adopte :**

A l'unanimité de ses membres et sous réserve de la prise en compte des amendements formulés par les Conseillers, le « **dossier type de Demande de propositions pour les marchés de prestations intellectuelles rémunérés au temps passé ou au forfait, et dont le coût estimatif est supérieur à 35 millions de francs F CFA** » comprenant les pièces suivantes :

- la Lettre d'invitation ;
- les Instructions aux candidats ;
- les Données particulières ;
- les Formulaires types de la proposition technique (la lettre de soumission de la proposition technique, le formulaire sur l'expérience du candidat, le formulaire de composition de l'équipe, le modèle de curriculum vitae du personnel proposé, le modèle de calendrier du personnel, le modèle de programme de travail par activité) ;
- les Formulaires types de la proposition financière (lettre de soumission de la proposition financière, le formulaire de l'état récapitulatif des coûts, le formulaire de la ventilation des coûts par activité, le formulaire de la ventilation de la rémunération, le formulaire de la ventilation des frais remboursables, le formulaire de ventilation des autres coûts, l'annexe sur la décomposition des taux de rémunération, le formulaire sur les taux de rémunération du personnel clé) ;
- le modèle d'Engagement à respecter la Charte de Transparence et d'Ethique en matière de Marchés publics ;
- les Conditions particulières du marché pour les tâches rémunérées au temps passé et annexes (formulaire de garantie de soumission, de garantie d'avance de démarrage, de garantie de bonne exécution) ;
- les Conditions particulières du marché pour les tâches rémunérées au forfait et annexes (formulaire de garantie de soumission, de garantie d'avance de démarrage, de garantie de bonne exécution) ;

2

.../...

.../...

5. **Demande** au Directeur Général de prendre toutes les mesures nécessaires pour sa publication sans délai ;
6. **Ordonne** au Directeur Général de joindre à la présente résolution, un exemplaire du dossier type concerné.

Fait à Dakar le 01 AVR. 2009



Pour le Conseil

Président

MANSOUR DIOP